

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024  
Séance du 21 février 2024

N°23

**Objet : Modification des tarifs  
des Accueils de Loisirs**

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

### Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

**Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :**

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018. A ce titre, la communauté d'agglomération gère plusieurs Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Cinq Accueils de Loisirs sont gérés par Délégation de Service Public, confiée à l'association IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) : ALSH de Digne-les-Bains, d'Aiglun, de l'Escal, de Moustiers-Ste-Marie et d'Estoublon.

Deux de ces Accueils de Loisirs sont gérés en régie directe : celui de Malijai et celui du Brusquet.

Les tarifs des accueils de loisirs gérés par l'IFAC augmentent les tarifs aux usagers chaque année par une règle d'indexation faisant partie du contrat de concession. Les accueils de loisirs intercommunaux n'ont pas adopté de règle d'indexation et n'ont pas été augmenté les tarifs aux usagers depuis plusieurs années. Ce fait crée des disparités sur un même territoire.

Afin de tendre à l'harmonisation des tarifs de ces Accueils de loisirs, pour une cohérence de l'offre de service et dans l'objectif de faire face aux importantes augmentations dues à l'inflation, notamment celle du coût des repas, il apparaît nécessaire d'augmenter le tarif des accueils de loisirs du Brusquet et de Malijai.

La grille des tarifs actuels et des tarifs proposés est annexée au présent rapport.

Il est proposé :

- De fixer les tarifs pour les accueils de loisirs de Malijai et du Brusquet tels que figurant en annexe,
- De dire que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à mettre en œuvre cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

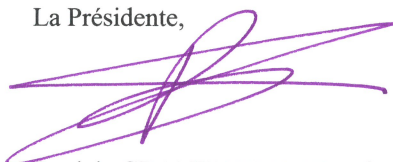
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Sandrine COSSERAT

PUBLIE LE :

05 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com